Liste des délibérations du

Conseil Municipal du 3 avril 2025

Ordre du jour :

- Approbation du PV du conseil municipal du 23 janvier 2025
- Approbation Compte Administratif, compte de gestion 2024 et affectation du résultat
- Vote des taxes directes locales 2025
- Vote du Budget primitif 2025
- Admission en non-valeur de créances de faible montant
- Création de deux postes d'adjoint technique principal
- Désignation référent SYDED

Présents : 8
Absent excusé : 0
Procuration : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques Rouet

Approbation du PV du conseil municipal du 23 janvier 2025

Approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil :

Approbation Compte administratif, compte de gestion 2024 et affectation du résultat

Madame le Maire présente le compte administratif 2024 qui se résume aux montants ci-dessous :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 891,15 €		74 948,28 €		81 839,43 €
opération exercice	171 888,98 €	151 649,49 €	118 840,92 €	221 992,22 €	290 729,90 €	373 641,71 €
TOTAL	171 888,98 €	158 540,64 €	118 840,92 €	296 940,50 €	290 729,90 €	455 481,14 €
Résultat de clôture	**13 348,34 €**			**178 099,58 €**		**164 751,24 €**
Restes à réaliser	76 326,86 €	45 822,70 €			76 326,86 €	45 822,70 €
Total cumulé	89 675,20 €	45 822,70 €		178 099,58 €	89 675,20 €	223 922,28 €
Résultat Définitif	**43 852,50 €**			**178 099,58 €**		**134 247,08 €**

Madame le Maire informe le conseil que le comte de gestion dressé par le comptable est conforme aux écritures administratives et propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves au compte R1068 en investissement : **43 852.50€**
Report en Fonctionnement au R002 : **134 247.08€**

Pour : 8	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Votes des Taxes directes locales 2025

Au regard des comptes de la commune et demandé par le Conseil Municipal, validé aussi par le Conseiller aux Décideurs Locaux, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taxes locales directes pour l'année 2025 et de laisser les taux identiques à 2024 comme suit :

- Taxe foncier bâti : 38.46 %
- Taxe foncier non bâti : 84.00 %
- CFE : 18.20 %
- Taxe d'habitation : 12.10 %

Pour un montant total attendu de : 122 939,00€

Pour : 8	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Vote du Budget Primitif 2025

Madame le Maire présente le budget primitif pour l'année 2025, construit à l'équilibre après reprise des résultats antérieurs comme suit :

- En section de fonctionnement :
  Dépenses : 313 993,08 €
  Recettes : 313 993,08 €

- En section d'investissement :
  Dépenses : 182 624,20 €
  Recettes : 182 624,20 €

Pour : 8	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Admission en non-valeur de créances de faible montant

L'admission en non-valeur est proposée par le comptable pour les créances irrécouvrables c'est-à-dire les créances pour lesquelles :

- les diligences s'avèrent impossibles, vaines,
- ou dont les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier la poursuite des diligences.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de lui déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100 €, cette délégation étant valable pour toutes les catégories de créances.

Pour : 8	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Création de deux postes d'Adjoint Technique Principal

Madame le Maire informe le conseil qu'un agent de la commune est promouvable cette année pour un avancement de grade d'Adjoint Technique Principal de 2e Classe à Adjoint Technique Principal de 1ère Classe et que l'agent contractuel, en disponibilité de son emploi à la Poste prenant fin le 9 mai 2025, et actuellement sur le poste d'Adjoint Technique sera intégré à partir de mai 2025 en tant qu'Adjoint Technique Principal 2e Classe, grade équivalent à son emploi à la Poste.
Les deux postes existants actuellement seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal après validation du Comité Social Territorial.

Pour : 8	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Désignation d'un référent SYDED

Madame le Maire informe qu'il y lieu de nommer un référent de la commune au SYDED afin que celui-ci puisse travailler avec le SYDED sur les sujets afférant au tri des déchets, compostage, etc ....
Madame le Maire propose en accord avec celle-ci, Madame Bijaoui-Rouch.

Pour : 8	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Clôture de la séance à 21h35